



**PROCÈS-VERBAL COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SURVEILLANCE  
DES OPERATIONS ELECTORALES**

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DEMATERIALISEE  
5-6 MARS 2021**

---

Réunion téléphonique du :	SAMEDI 6 MARS 2021
------------------------------	--------------------

---

De:	14h00 à 15h30
-----	---------------

---

Animateur :	M. Jean-Claude THOMAS
-------------	-----------------------

---

<b><u>PRESENTS :</u></b>	Mme Annie MANUS MM. Jacques RUCHAUD – Philippe RAMEAUX -
--------------------------	--

---

**Propos liminaires :**

Le Tribunal Judiciaire de Limoges (Première Chambre Civile) a ordonné, le 4 février 2021, la tenue d'une nouvelle Assemblée électorale du Comité directeur du District de la Haute-Vienne dans le délai d'un mois à compter de la signification aux parties dudit jugement.

En raison de la crise sanitaire de COVID-19 et des restrictions inhérentes à l'état d'urgence sanitaire, lequel a été prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 par la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le District de Football de la Haute-Vienne a été contraint d'organiser son Assemblée Générale Elective sous la forme d'un vote à distance, de manière dématérialisée.

Le recours à ce procédé a été mis en œuvre conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 (Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de COVID-19) et à son décret d'application du 10 avril 2020 (Décret n°2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des



## **PROCÈS-VERBAL COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES**

personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de COVID-19).

Ce mode de consultation a été homologué le 12 février 2021 par un Protocole d'accord cosigné par M. François MARCELAUD, Président du CDOS Haute-Vienne et nommé Facilitateur pour cette élection, par M. Timothée JOHNSON, qui conduit la liste LAB-FOOT 87 et par M. Jacques PLEINEVERT, qui conduit la liste CAP-ACTIONS 20-24. Ce mode de consultation, ainsi que l'ensemble du Protocole d'accord ont ensuite été validés par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales du District.

---

Les membres de la Commission ont pris connaissance du procès-verbal de l'huissier, Maître Christine LOUVION, relatif aux résultats des deux votes prévus lors de cette élection.

Le PV de Maître LOUVION est annexé au Procès-Verbal.

Le vote s'est déroulé du Vendredi 5 mars à 12 heures au Samedi 6 mars à 12 heures.

Il en ressort les résultats suivants :

Clubs inscrits : 103 clubs représentant 467 voix

Votants : 100 clubs représentant 460 Voix.

Le quorum est atteint.

### **Validation du Protocole d'accord :**

Pour : 367 (100% des suffrages exprimés)

Contre : 0

Abstention : 93 voix

**Le protocole d'accord est donc validé à la majorité par les clubs.**



## **PROCÈS-VERBAL COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES**

### **Election du Comité de direction du District :**

Liste LAB-FOOT 87 conduite par M.Timothée JOHNSON : 236 voix (52,44% des suffrages exprimés).

Liste CAP-ACTIONS 20-24 conduite par M. Jacques PLEINEVERT : 214 voix (47,56% des suffrages exprimés)

Abstention : 10 voix

**La liste LAB-FOOT 87 conduite par M.Timothée JOHNSON est déclarée élue.**

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

L'animateur

Jean-Claude THOMAS

## EXPEDITION



Huissiers de Justice associés  
7, rue Sainte Anastase  
75003 PARIS

### PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

ET LES CINQ ET SIX MARS

#### A la requête de :

L'Association LE DISTRICT DE LA HAUTE VIENNE, dont le siège social est à 87000 LIMOGES, 4 rue de la Rochefoucauld, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège.

#### Sur la réquisition de :

Monsieur François MARCELAUD, facilitateur de l'organisation de l'Assemblée Générale électorale du District de la Haute Vienne.

#### Lequel m'a exposé :

Le Tribunal Judiciaire de LIMOGES par décision du 18 septembre 2020 a prononcé l'annulation des opérations électorales du District de Football de la Haute Vienne et a ordonné la tenue d'une nouvelle Assemblée Générale électorale du Comité Directeur dudit District ;

Suivant Protocole en date du 12 février 2021, il a été décidé par les deux candidats têtes de liste de confier le mandat de facilitateur à Monsieur François MARCELAUD pour qu'il organise les élections relatives à cette Assemblée lesquelles se tiendront à distance et par voie électronique les 5 mars et 6 mars 2021 ;

Il prévoit également que le prestataire OOPN, dont le siège social est à Paris 11<sup>ème</sup> arrondissement, 4, rue de la Croix Faubin, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Hamid BENNIS, me confie le contrôle du bon déroulement des votes

et du dépouillement ;

Ledit Protocole a été homologué par Ordonnance du TJ de LIMOGES en date du 22 février 2021 ;

Afin d'en respecter les termes et de sauvegarder les intérêts de chacun il me requiert de procéder à un constat portant sur le contrôle global des opérations de vote ;

C'est pourquoi,

Déférant à la réquisition qui précède :

*Je, Christine LOUVION, Huissier de Justice Associée au sein de la SCP LPF & ASSOCIES demeurant à Paris 3<sup>ème</sup> arrondissement, 7 rue Sainte Anastase, soussignée,*

<p style="text-align: center;"><b>CONSTATATIONS EFFECTUEES LE CINQ MARS 2021 DE 10H45 A 12H00</b></p>
---

Le vendredi cinq mars 2021 à 10h45 Monsieur Hamid BENNIS se présente à mon Etude, 7 rue Sainte Anastase 75003 Paris,

Nous procédons alors à :

- La génération d'une des clés de chiffrement (celle qui permettra l'ouverture du scrutin le 06 mars 2021 à 12h00), dont la combinaison est confidentielle car uniquement détenue par mes soins,
- Aux vérifications concernant la liste des votants. Je constate que :
  - 1- Le quorum initial est à zéro,
  - 2- La liste est composée de 103 votants dont les noms, prénoms, coordonnées mails et téléphone ont été intégrés suivant les informations fournies par le District de la Haute Vienne,
  - 3- A côté de chaque votant les deux résolutions sont à zéro,
- L'envoi, un par un, aux 103 votants de mails contenant identifiants de connexion et clés d'émargements, cette opération a commencé à 11h02 et s'est terminée à 11h09 et 42 s. J'ai constaté que l'émargement est ouvert à partir de 11h09, les mails d'envois sont conservés dans un coffre numérique sécurisé que je consulte avec Monsieur BENNIS.

- L'envoi de SMS d'alerte aux 103 votants à 11h27, je constate sur l'écran que tous les SMS ont été correctement envoyés,
- La Création d'un profil gestionnaire dédié à Maître LOUVION Christine,
- L'Ouverture manuelle du site de vote à 12h00. Préalablement, je constate que les urnes sont à zéro. Les votes 1 et 31 sont ouverts manuellement à 12h00.

*(Sont annexées des copies écrans de ces opérations.)*

J'ai reçu un mail ce jour vendredi 05 mars 2021 à 20h58 de Monsieur MARCELAUD m'informant du fait suivant en ces termes : « Maître j'ai eu ce soir à 20h une demande de l'un des candidats - Mr Timothée Jonhson- pour ouvrir un accès au déroulement du vote, identique à celui qui m'a été donné.

*Cette demande était pour l'animateur de la Commission des opérations électorales du District Mr Jean Claude Thomas.*

*J'ai appelé Mr THOMAS, qui m' a affirmé ne pas être intéressé par cette possibilité.*

*J'ai également appelé l'autre partie Mr PLEINEVERT qui ma clairement signifié qu'elle n'était pas d'accord.*

*J'ai donc transmis pour information la demande de Mr JONHSON à Mr BENNIS.*

*C'est lui qui m'demandé de vous informer.*

*François Marcelaud »*

### CONSTATATIONS EFFECTUEES LE SIX MARS 2021 A 12H00

Ce jour, samedi six mars 2021 à 11h45, en visioconférence avec Monsieur Hamid BENNIS, prestataire de vote, société OOPN, il a été procédé à la clôture et au dépouillement du scrutin.

A 11h57, je communique à Monsieur BENNIS par mail la combinaison de la clé de chiffrement, permettant de lancer les opérations de clôture et de dépouillement.

Je constate que le code de déverrouillage est inséré à 12h00.

Monsieur BENNIS, sous mon contrôle, via un partage d'écrans, procède à la clôture des votes n°1 et 31 à 12h01, il lance ensuite le dépouillement, puis les résultats apparaissent.

Monsieur MARCELAUD contacte Monsieur BENNIS, lequel l'autorise avec mon accord, à proclamer officiellement les résultats.(résultats annexés).

Puis Monsieur BENNIS génère, sous mon contrôle, les données du scrutin.

Ainsi, nous avons procédé aux générations suivantes :

- ✓ La feuille des présents,
- ✓ La feuille des absents,
- ✓ Le quorum,
- ✓ La feuille des participants au scrutin,
- ✓ Les éléments de traçabilité du système : signatures des émargements et cryptographies des votes.

Lesquels seront conservés sous clés USB scellées et annexées à la minute du présent Procès-Verbal.

Nos opérations sont terminées à 12h35.

*J'ai annexé au présent Procès-Verbal de constat les copies écrans du cinq mars 2021 sur l'ouverture du site de vote et les résultats du six mars 2021.*

*Les données sur scrutin sont conservées sur clés USB scellée, annexée à la minute du Présent Procès-Verbal.*

Telles sont mes constatations.

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET REDIGE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**



**Christine LOUVION**  
Huissier de Justice associée



## ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE HAUTE VIENNE

### VOTE N° 1

#### Adoption du PROTOCOLE ACCORD

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimees	Bulletins Présents	Voix Présentes
1	VOTE N° 1	74	367	100	460
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abst.	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abst
367	0	60	100,00%	0,00%	N/A

### Vote 31

#### Election - CHOISISSEZ UNE LISTE.

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Exprimés	Voix Exprimees	Bulletins Présents	Voix Présentes
31	Vote 31	99	450	100	460
Candidat	Voix	% sur les voix exprimées			
JOHNSON K. Timothé - LAB FOOT87	236	52,44%			
PLEINEVERT Jacques - CAP ACTIONS 20-24	214	47,56%			